

ardent de leur part (ce à quoi il ne peut y avoir ni hésitation ni doute), c'est que le peuple de cette province et des autres qui, grâce à la sage libéralité de l'Angleterre, jouissent des institutions parlementaires et de la liberté de se gouverner par leurs propres lois, agissent à l'égard de leurs propres affaires de la manière qui leur paraît la plus compatible avec leur devoir envers leur souveraine et la plus avantageuse à leurs intérêts.

“Conférer à cette province le droit d'un gouvernement libre serait une moquerie, si, parce qu'il prétend que l'on doit s'en rapporter à lui comme protecteur, le désir du gouvernement de la mère-patrie devait, dans toutes les occasions, être suivi lorsqu'il est exprimé, quelle que soit l'opinion de ceux auxquels le souverain et la législature de la Grande-Bretagne ont si solennellement accordé le pouvoir de juger de leurs intérêts, et qui, étant sur les lieux et familiarisés avec leurs besoins, doivent se considérer comme capables de surveiller leurs propres intérêts. Lorsque le gouvernement de Sa Majesté exprimera un désir, il sera reçu avec cette déférence qui appartient aux conseils qui viennent d'une source si élevée, et sera considéré avec le désir de rencontrer les vues des aviseurs de Sa Majesté; mais si, malheureusement, de telles vues ne coïncident pas avec les idées de ceux sur qui seuls tombent la responsabilité d'action dans la province, le comité croit certain que le gouvernement de Sa Majesté attendra et désirera que le gouvernement de cette province agisse d'après ses propres convictions de droit et conformément aux sentiments du peuple qu'il représente.”

Le rappel des lieutenants-gouverneurs des colonies du Golfe; la réception plus que froide faite en Angleterre aux délégués anti-fédéraux du Nouveau-Brunswick, ainsi que l'atteste une dépêche de Sir Edward Cardwell en date du 28 juillet; l'invitation faite à l'homme le plus éminent peut-être de l'Amérique Britannique du Nord, M. Howe, de se rendre à Londres; l'opposition de moins en moins décidée de plusieurs journaux influents de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces: tout indique que le projet d'union fédérale s'achemine lentement mais sûrement vers un succès définitif.

Le plan canadien pourra nous arriver quelque peu écorné de toutes les luttes et de tous les chocs qu'il aura soufferts dans son tour du Golfe: mais qui est-ce qui s'en plaindra? Ce ne sera certes pas nous.

Bon en lui-même et comme mesure d'une grande politique, le projet de confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord adopté par le Parlement du Canada, n'a pas assez tenu compte des besoins et des intérêts qu'il s'agissait de rallier sans les confondre, de grouper sans les heurter, d'organiser sans leur enlever leur expansion et leur initiative propres. Cette constitution sent l'union législative et l'expédient en maint endroit: c'est pourquoi elle est plus défectueuse qu'il ne lui est permis de l'être, et voilà pourquoi aussi nous espérons qu'elle subira des modifications profondes avant de recevoir une sanction définitive et fatale.

Cependant, quelque décision que prennent les colonies du Golfe, le Canada n'en continuera pas moins d'accomplir les révolutions